

Date de la convocation	3 décembre 2025
Membres en exercice	182
Présents	70
Représentés	41

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

n°D20251212 – 05d

Objet : Communauté d'Agglomération « Le Grand Ouest Toulousain ». Extension du périmètre géographique d'intervention de Réseau31 à la commune de Bonrepos sur Aussonnelle. Transfert des compétences du domaine « Assainissement collectif »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu les délibérations de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle n° 2025-03-01 et 2025-03-02 en date du 7 mai 2025, par lesquelles le conseil municipal a acté le retrait de la commune du Muretain Agglo et a sollicité son adhésion à la Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain (GOT) à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération du 26 mai 2025 par laquelle le Muretain Agglo a accepté ce retrait, ainsi que la délibération du 19 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire du GOT a approuvé l'adhésion de la commune ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2024 ayant modifié les statuts du GOT afin d'y intégrer les compétences « installation et entretien des abribus », « eau », « eaux pluviales » et « assainissement des eaux usées » ;

Vu que le Conseil syndical de Réseau31, par délibération n° D20251016_03g du 16 octobre 2025, a validé les conditions financières du retrait de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle du Muretain Agglo, constatant l'absence de personnel, de biens identifiés, d'emprunts et de contrats (hors marches publics en cours) à reprendre ;

Vu la délibération du 20 novembre 2025 par laquelle le Conseil communautaire du GOT a décidé de transférer, à compter du 1^{er} janvier 2026, la compétence « Assainissement collectif » de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle à Réseau31 et d'étendre son périmètre d'intervention aux domaines suivants, afin d'assurer la continuité du service public :

B. Assainissement Collectif :

B1 : Collecte des Eaux Usées

B2 : Transport des Eaux Usées

B3 : Traitement des eaux usées

Considérant que dans le cadre de cette adhésion, des discussions ont été menées en vue d'étudier le transfert de ces compétences ainsi que l'évolution tarifaire pour les usagers. Au cours de ces échanges, plusieurs principes ont été définis et font l'objet du protocole joint en annexe ;

Décide

Article 6 : d'approuver la modification statutaire résultant de cette extension de périmètre.

Sébastien VINCINI

Président



Page 2 sur 2



**PROTOCOLE DE TRANSFERT DES COMPETENCES
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
SUR LA COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU GRAND OUEST TOULOUSAIN
AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE
« RESEAU31 »**

La commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle a, par délibération du 7 mai 2025, formalisé sa demande de retrait du Muretain Agglo dans les conditions de droit commun fixées par l'article L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales.

Par délibération approuvée le même jour, le conseil municipal a demandé son adhésion à la Communauté d'Agglomération « Le Grand Ouest Toulousain » (GOT) avec un effet au 1er janvier 2026.

Lors de son conseil communautaire du 26 mai 2025, le Muretain Agglo a accepté par délibération la demande de retrait avec effet au 1er janvier 2026.

Lors de son conseil communautaire du 19 juin 2025, le Grand Ouest Toulousain Agglomération a approuvé par délibération l'adhésion de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle à compter du 1er janvier 2026.

Le service d'assainissement collectif est exercé en 2025 sur la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle par la commune dans le cadre d'une convention de délégation des compétences du Muretain Agglo.

La gestion de l'ensemble des services d'assainissement des communes qui composent le GOT en 2025 est assuré par Réseau31 suite aux adhésions des différentes communes qui le constitue et par mécanisme de substitution de la communauté d'agglomération.

Aussi, à la recherche de plus d'efficacité entre les différents services, vu la complexité de plus en plus grande du domaine de l'assainissement collectif, et compte tenu de l'intérêt que représente une telle structure de coopération et de solidarité territoriale pour le GOT et pour

la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle, des discussions ont eu lieu entre les différentes collectivités dans le cadre du transfert à Réseau31 des compétences suivantes sur le périmètre de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle par extension du périmètre transféré du GOT à Réseau31 :

-B. Assainissement collectif :

- B.1 : Collecte des eaux usées
- B.2 : Transport des eaux usées (réseau constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration)
- B.3 : Traitement des eaux usées

Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole.

Ce transfert des compétences prend effet au **1^{er} janvier 2026**.

1- Reprise des contrats et des conventions existantes

Réseau31 s'engage à reprendre et à maintenir jusqu'à leur terme l'ensemble des contrats et conventions existantes qui contractuellement vont se poursuivre au-delà du 31/12/2025 :

Marchés divers de travaux, d'études ou de prestations :

☒ **2NRT Pompes environnement** : contrat de prestations d'entretien et de dépannage des pompes des Postes de Relevage

☒ **SAARP** : contrat de nettoyage annuel des Postes de Relevage + enlèvement des refus de dégrillage trimestriel + hydrocurages préventif du réseau

Un procès-verbal sera établi contradictoirement pour fixer la liste des marchés publics et autres contrats à transférer, le ou les marchés de maîtrise d'œuvre, autres marchés de travaux, et autres contrats de prestations.

2- Reprise de la dette

Le Muretain Agglo possède 3 emprunts en cours réalisés afin de financer les ouvrages réseaux d'eaux usées de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle. Ces emprunts sont transférés à Réseau31 ainsi que les subventions en annuité existantes.

Tableau des emprunts d'investissements des ouvrages de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle :

SYNTHESE EMPRUNTS "ASSANISSEMENT" - COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE
au 31/12/2025 en euros - Budget Assainissement

Réf. interne	N° DE DOSSIER	OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	INDEX DE TAUX	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/2025	MONTANT INITIAL	DATE 1ERE PERIODE D'INTERETS	DATE D'AMORTISSEMENT ECHUE
BON207AS	MON197083EUR	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	CFRIL	EURIBOR	19 347,40	33 791,45	01/06/2021	01/06/2031
BON0902AS	MON197083EUR	REFINANCEMENT PRET MON021132	CFRIL	FIXE 5,96%	114 446,97	183 705,66	01/06/2021	01/06/2031
BON1500AS	TIM226109EUR	PROGRAMME ASSANISSEMENT	CA	FIXE 5,1%	290 299,26	290 456,97	20/02/2021	20/08/2033
Total : 3					334 053,33	510 952,08		

Le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages détaillera ces dépenses d'emprunt avec les tableaux d'amortissement ainsi que les recettes de subventions d'amortissement.

3- Organisation

Le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre. Toutefois, dans un souci de maintenir la bonne organisation du service, une commune peut conserver une partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier.

Il est ainsi convenu que les agents d'entretien de la commune continueront de réaliser les interventions hebdomadaires d'entretien de premier niveau et de permutation des casiers de la station d'épuration 2 fois par semaine, sous l'organisation et le pilotage des services de Réseau31.

Les modalités techniques et financières de cette mise à disposition de personnel au profit de Réseau31 par la commune seront détaillées dans une convention spécifique.

Dans le cadre de la gestion du service d'assainissement collectif de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle, Réseau31 s'engage à reprendre l'ensemble des missions et obligations du service afin d'assurer une continuité de service et de mettre en place une organisation de proximité permettant d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Pour cela Réseau31 s'appuiera sur son centre d'exploitation de **Plaisance-du-Touch** et son antenne associée de **Frouzins**.

Les agents de ces sites assureront les missions principales suivantes :

Administration - secrétariat

Accueil téléphonique des usagers
Mise à jour fichiers des abonnés
Secrétariat de l'antenne
Suivi administration générale

Exploitation des ouvrages et PR

Entretien, visite, dépannage des STEP et PR
Mise en œuvre de la maintenance préventive des STEP et PR
Suivi des bilans et des autocontrôles sur les STEP
Suivi des travaux sur les ouvrages

Exploitation Réseau de collecte et de transport

Hydrocurages des réseaux de collecte et de transport (préventif selon programme et curatif)
Instruction des demandes d'urbanisme
Contrôle conformité des lotissements
Contrôle conformité des branchements
Instruction des demandes de branchements et PFAC (devis, réalisation)
Suivi des travaux sur le réseau de collecte (extension, renouvellement,...)

Les autres missions du service seront en complément assurées par **les services supports de Réseau31 basés sur le siège de Toulouse-Montaudran et le centre de Labège** qui viendront en appui des agents de l'antenne et du centre, à savoir les missions principales suivantes :

- Ingénierie, Assistance à Maîtrise d'ouvrage, voir Maîtrise d'œuvre pour certaines opérations
- Intégration des télésurveillances des ouvrages sur la Gestion Technique Centralisée de Réseau31
- la réalisation de Tests à la fumée au besoin
- la réalisation d'ITV au besoin
- la mise à jour du SIG du territoire (à voir coordination avec prestations des schémas en cours pilotés par le GOT)
- la prévention et la sécurité du personnel et des ouvrages
- la gestion des marchés publics nécessaires pour la gestion du service
- la gestion des ressources humaines du personnel de l'antenne
- les affaires patrimoine et juridiques du territoire
- la gestion budgétaire et comptable
- la gestion des systèmes informatiques et de télécommunication
- la coordination des auto-surveillances par le pôle expertise de l'assainissement collectif
- le suivi et l'optimisation des consommations électriques par le pôle Transition énergétique



Les usagers du service d'assainissement collectif de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle seront assujettis dès le transfert total des compétences au règlement de service en vigueur de Réseau31.

4- Tarification du service

La différence existante de +9 %, soit 24 € TTC (pour une consommation de 120 m3) entre les tarifs 2025 eaux usées des 2 collectivités en vigueur à la signature de ce protocole nécessite la mise en place d'une convergence tarifaire sur une période de 3 années 2026-2028 conformément au mécanisme de convergence différenciée décidée par les élus de Réseau31 en 2017.

BONREPOS / AUSSONNELLE	ASS COLL											
	Part fixe HT	Part fixe TTC	Part variable HT	Part variable TTC	Facture 120 m³ HT	Facture 120 m³ TTC avec AEGH 0,105€/m3	Prix moyen du m³ assaini HT pour 120 m3	Prix moyen du m³ assaini TTC pour 120 m3	%	Augmentation pour 120 m3 en TTC		
TARIFICATION Commune	70,00 €	77,00 €	1,32 €	1,45 €	228,40 €	265,10 €	1,903 €	2,209 €				
TARIFICATION unifiée de Réseau31	71,44 €	78,58 €	1,49 €	1,64 €	250,24 €	289,12 €	2,085 €	2,409 €	9%	24,02 €		

Redevance :

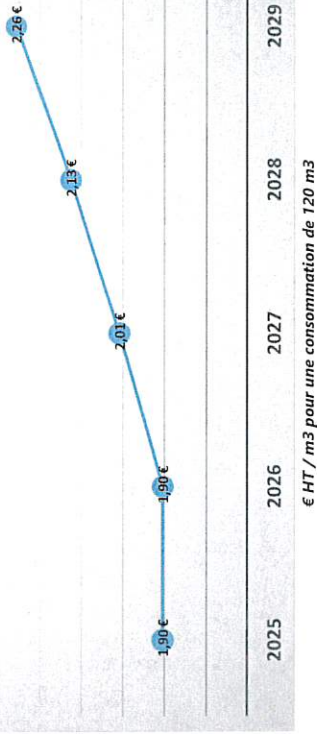
La tarification (prime fixe et redevance) facturée aux usagers eaux usées de Bonrepos-sur-Aussonnelle suivra la proposition d'évolution ci-dessous afin de converger à l'échéance du 1^{er} janvier 2029 vers la tarification unique et solidaire de Réseau31 en vigueur telle qu'elle est estimée à la date du protocole.

Cette convergence et évolution est estimée car amenée à évoluer chaque année en fonction de l'évolution du tarif unique EU de Réseau31 délibéré par son Conseil Syndical.

Lissage du tarif vers tarif unique 3 ans :						%	
		Part fixe HT	Variable m3 HT	Part	Prix moyen total pour 120 m3 HT et redevance AEG		
2025	tarif actuel commune / Agglo Muretain	70,00 €	1,32 €		1,90 €		
2026	tarif actuel commune / Agglo Muretain	70,00 €	1,32 €		1,90 €		0%
2027	1er tarif Réseau31	73,00 €	1,40 €		2,01 €		5,5%
2028	2e tarif Réseau31	75,00 €	1,50 €		2,13 €		5,8%
2029	convergence tarif unique Réseau31 *	77,33 €	1,61 €		2,26 €		6,2%

Evaluation tarif unique de Réseau31 en 2029 avec comme hypothèse une augmentation annuelle moyenne de 2%/an

Titre du graphique



Bordereau des prix usagers :

Il est convenu que les prestations spécifiques du service facturées aux usagers soient celles dès le transfert des compétences du bordereau des prix de Réseau31 (annexe 1 du protocole – BPU 2025).

Participations au Financement de l'Assainissement Collectif :

Les PFB, PFAC et PFAC-AD demandées auprès des futurs propriétaires qui vont se raccorder au réseau d'assainissement collectif (habitations postérieures ou existantes à la création du réseau) seront dès le transfert des compétences celles délibérées par Réseau31. (Délibérations jointes)

La perception de ces participations sera assurée par les services de Réseau31 en coordination avec les services de la commune et de la Communauté d'Agglomération.

5- Transfert des résultats du service et Investissements

Les redevances et les participations au financement de l'assainissement collectif sont les deux composantes essentielles des recettes du service.

Elles conditionneront, déduction faite des coûts de fonctionnement directs associés au service sur les ouvrages de la commune et des remboursements des annuités des emprunts, les futurs investissements qui seront réalisés par Réseau31 sur le périmètre communal.

La commune s'engage à transférer à Réseau31 les résultats positifs de clôture de son service d'assainissement collectif en fonctionnement et en investissement transféré par l'Agglo d'Agglomération Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne - 3 rue André Villet - ZI Montaudran - 31400 Toulouse - Tél : 05 61 17 30 30

résultat sera établi et transféré par délibérations concordantes des collectivités en 2026 dès le résultat définitif connu.

A la date du présent protocole, les résultats estimatifs sont les suivants :

Le montant estimatif du résultat de la section fonctionnement est de	52 375,09 € HT
Le montant estimatif du résultat de la section investissement est de	-5 763,18 € HT
Le montant estimatif du résultat TOTAL est de	46 611,91 € HT
(Montants au 06/03/2025)	

Les financements sur le périmètre de la commune : redevances usagers + futures PFAC + transferts des résultats de clôture du budget et de financer les investissements prioritaires d'équilibrer le fonctionnement du service et de financer les investissements prioritaires nécessaires sur les ouvrages de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle, sans avoir d'incidence sur le Plan Pluriannuel d'Investissements existant de Réseau31 et sur sa tarification unifiée.

A la signature de ce protocole il n'est pas mis en évidence d'investissements prioritaires urgents à réaliser sur le réseau de collecte et sur les ouvrages de la commune. Réseau31 s'engage toutefois à réaliser les opérations d'investissements prioritaires afin d'assurer un service de qualité, une continuité de service, de maintenir des ouvrages en état et de renouveler les équipements nécessaires.

6- Facturation

La facturation de la redevance eaux usées est réalisée par le SIECT pour le compte de la commune et de la Communauté d'Agglomération.

Cette coopération existe déjà entre le SIECT et Réseau31 pour d'autres collectivités.

Aussi il est convenu lors de ce transfert total des compétences EU de conserver cette coopération de facturation.

Ce mécanisme de facturation avec une facture unique Eau + Assainissement piloté par le SIECT est actuellement en cours de réorganisation afin d'être plus en adéquation avec les procédures de contrôles des 2 postes comptables Trésorerie de Carbonne (Eau - SIECT) et Pairie Départementale (Assainissement – Réseau31).

7- Pilotage

En complément des réunions de commission territoriale, des réunions de pilotage du service et des investissements auront lieu régulièrement entre les services de Réseau31, les élus et les services de la commune et de la communauté d'agglomération afin de valider les

investissements ainsi que le programme annuel des travaux associé et mettre en place une bonne coordination entre services.

D'une manière générale, le pilotage du service d'assainissement collectif est assuré par Réseau31 en collaboration avec les élus du territoire.

Fait à _____, le _____,

Pour RESEAU31

Pour la Commune

Pour le GOT Agglo

Sébastien VINCINI
Président de Réseau31

Thierry CHEBELIN
Maire de
Bonrepos-Sur-Aussonnelle

Philippe GUYOT
Président du GOT
Agglomération

Pièces annexes au présent protocole :

- 1-Bordereau des prix 2025 de Réseau31
- 2-Délibérations redevances EU 2025 de la commune
- 3-délibération PFAC/PFB/PFAC-AD de Réseau31
- 4-Règlement de service Assainissement Collectif de Réseau31